

#### POLITIQUE, ET INDUSTRIEL

SALUS POPULI, SUPREMA LEX ESTO.

VOL. I.

QUEBEC, MARDI, 24 OCTOBRE, 1837.

NO. 38

#### VARIE'TE'S.

-On écrit de Boulogne, le 6 septembre -

"M. Griffith (William), jeune peintre, né en Angleterre, mais dont la famille est établie à Boulogne depuis 22 ans, vient de recevoir un ordre signé Montalivet qui I ii prescrit de quitter sous 24 heures le territoire de

"Cet ordre inique a été provoqué parceque M. Grifith, élevé en France, forme dans nos écoles, n'a pu se défendre de sympathiser avec nos sentiments de juil let et a com.nis dernièrement le grand crime, aux yeux du ministre, de reclamer la Marseillaise au théatre de

"C'est pour ce fait, ce seul fait que ce jeune pein-tre, unique soutien d'un père et d'une mère âgés et d'une sœur infirme, voit son avenir perdu et se retrouve victime d'une indigne violation du droit des gens,"-(Commerce)

-De grandes inondations ont en lieu dans le royaume Lombardo-Vénitien. L'Adige s'est élevé à une hauteur qu'il n'avait pas atteinte depuis I772, et malgré les prompts secours apportés de tous côtés, il menace de grands désastres. La Gazette de Milan du 4 septembre annonce de plus qu'on est sans nouvelles de Vienne depuis trois jours parce que les communications ont été détruites entre Tarvis et Pontebba et Resciutta, les caux ayant emporté les ponts.

La même gazette dit qu'un tremblement de terre s'est fait sentir dans cette ville à cinq heures trente minutes dans une direction horizotale de l'est à l'ouest. Sa durée a été de deux secondes.

Vienne, 2 septembre.—Les inondations de Valachie ont eu, à ce qu'il paraît, les suites les plus funestes. On parle de plusieurs centaines d'hommes à qui cette catastrophe aurait coûté la vie. L'inondation a été occasionnée par une pluie non interrompue pendant six semaines, qui a porté le plus grave préjudice à la végé tation et donc les traces disparoîtront à peine en 1838.

-Le général Saarsfield a eu le même sort que tant autres généraux espagnols assassinés par leurs soldats.

Ce brave militaire descendait du célèbre Comte de Lucan qui,par dévoûement pour Jacques II. avait sacrifié sa fortune considérable, et qui avait émigré avec ce monarque dévot après le siège de Limerick.

Né en Espagne, et de bonne heure entré au service, il n'avait d'autre fortune que son épée. Il servit avec distinction dans la guerre de l'indépendance, et, formé à l'école du duc de Wellington, il devint le meilleur officier de l'armée, Ferdinand, qui avait reconnu son mérite, le nomma en 1827 et 1832 commandant des armées d'observation. On pensait qu'il se déclarerait probablement pour Charles V. qu'il eut fait s'il eut reçu les dépêches que ce monarque exilé lui adressait de Portugal; mais le conrrier porteur de ces communications n'ayant pas rempli sa mission, Saarsfield crut

canonier et deux hommes ont été perdus dans les glaces. Tous ces matelots sont dans la joie de revoir leur patrie; ils n'y comptaient plus. Les seuls êtres humains qu'ils ont vus dans leur voyage étaient des Indiens Esquimaux. Ils ont jeté l'ancrè pour la première fois, depuis leur départ de l'Angleterre, à Loung-Swilly. Le bâtiment est en si mauvais état que des réparations immédiates sont indispensables si on veut l'empécher de couler. Le capitaine Back se proposait

### CORRESPONDANCE.

(A un Etudiant en Droit du Comté de K \* \* \* ) (Continuation.)

Je ne m'arréterai pas a ce que dit mon correspondant, sur ma manière d'écrire, ça ne vant pas la peine que je m'y attache : j'ai ces faits, j'ai la vérité pour moi, voila ce dont j'ai besoin. Que me servirait d'avoir comme vous, des phrases arondies, un style boursoufflé et pédantesque, si tout étoit vide de sens, si tout était denué de preuves et de vérité, j'aime bien mieux marcher humblement pour ne pas m'exposer en suite à ramper.

Je viens à la critique du livre, Je demande au lecteur de bien examiner la première entrevue de Cambray et de Waterworth, et qu'il me dise ensuite si elle a l'ombre de la vraisemblance: voici comme Waterworth s'exprime : 'comme j'étais dans le port, un homme d'assez bonne appa-rence saute de terre sur mon cajeu, et m'accostant brus-quement, "garçon," me dit-il, tu a la d'assez bons bois, vite un bargain, quel est ton prix ?- Ce bois n'est pas " à vendre, il ne m'appartient pas "lui disje" mon bour-geois . . . " Qu'est ce que cela fait ? tiens vend le moi toujours; personne n'en saura rien; décide toi c'est du comptant, c'est du cash; ça garnira ta bourse, et tu te sauveras. Ah! ça, voyons, je te donnerai tant du pied.

Ne fait pas l'enfant. "Oh! non, je ne puis me résoudre" " je te souhaite " mon garçon que ces scrupules se passent, car tu auras de la peine à te tirer d'affaires &c." Je vous le demande encore une fois, y-a t-il l'ombre de la vraisemblance, qu'un homme tienne un pareil langage, pour la première fois qu'il en voit une autre, sans savoir qui il est, ni ce qu'il est? Est-il pour le moins, du monde raisonable, que tout de suite il veuille l'engager à voler son maître et à se sauver avec l'argent! En vérité je ne peux plus revenir de cette absurdité. Voila pourtant ce que mon correspondant met audessus de la critique la plus sévère. Mais que signific ce mot fatalité que l'auteur met à tout moment dans la bouche de Waterworth? Par la veut-il nois f ire comprendre qu'il y a une fatalité, une nécessité qui préside a toutes nos actions! La conséquence de cette doctrine pernicieuse, serait bien triste, puisque les lois devien-draient inutiles! que les hommes ne seraient pas coupables de piller, de tuer leurs semblables, et par consequent ne devraient pas être punis pour des actions qu'ils auraient faites nécessairement. De sorte que si on l'admettait, les citoyens seraient sans cesse exposés à devenir la proie des voleurs et des autres monstres, sans pouvoir arrêter ce désordre, sans avoir même droit de se plaindre. Cette croyance supposée de Waterworh, vient sans doute pour appuyer cette opinion de Pauteur qu'il ne faut pas punir le criminel de mort, ni infliger de flétrissure au crime Il semble vouloir nous faire comprendre qu'il suffit que le coupable se repente quand il voit la mort approcher, qu'auparavant il n'était pas homme, et qu'ainsi on ne pouvait pas le condamner. Et bien ce eriminel, qui marque tant de repentance, qui gémil, qui déplore tant ses crimes, qui s'adresse avec tant de ferveur à la miséricorde de Dieu, donnez lui sa liberté, vous le verrez bientôt commettre d'aures crimes et peut-être de plus grands encore; c'est l'ex-périence de tous les jours. Je rapporterai un trait qui achevera de prouver ce que j'avance. Un grand criminel, dans les Etats-Unis, avait échappé deux fois à la potence, et chaque fois il avait donné les meillieurs signes de conversion, mais il fut pris et condamné une troisième fois, et pour ce coup,il n'eût plus de grâce à attendre. Il avoua sur l'échafaud qu'il était content de mourir, parce que s'il n'é-Portugal; mais le contrier porteur de ces communcations n'ayant pas rempil sa mission, Saarsfield crut
que l'infant avait fait le sacrifice de ses droits, et il
se rangèa sous les drapeau de la reine.

On appread la nouvelle de l'arrivée du fameux capit
taine Back, à bord du vaisseau de S. M. la TerreurCu sait que ce marin était parti en juin 1836 à la
recherche du capitaine Ross; ayant appris pendant son
voyage que le capitaine était en sûreté, il se décida à
faire un voyage de découverte pour son compte, en
suivant un plan qu'il s'était tracé avant de partir. La
Terreur parvint dans Loungh-Swilly en triste état;
Péquipage avait été retenu au milieu des glaces pendant
tout ce temps les malheureux matolots on été atteints
du scorbut. Plusieurs ne sont pas encore guéris, Le
on la parsie de sont de la reine.

Vue de tout un public? c'est ce qu'in a manque pas d'arriver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver anjound'hui. A-t-il pu sipen réfléchir, en se laissant
ver au suit suit en suit suit en suit en suit un suit en suit en suit un suit en suit en suit un suit en s

Ce n'est pas le seul reproche qu'on puisse faire ne l'an- être l'ame des plus audacieux projets. teur; il se trouve en défaut même dans la partie ou il exd'entrer dans quelque port d'Ecosse, mais l'état de son navire ne le lui a pas permis. Il s'est rendu lui même, avec ses dépêches, à l'amirauté.—(Standard.)

celle le plus, je veux dire dans les desc intécuté: car n'a pour principe que le mensonge souvent une la lui a pas permis. Il s'est rendu lui même, avec ses dépêches, à l'amirauté.—(Standard.)

d'entrer dans quelque port d'Ecosse, mais l'état de son il faut l'avouer M. Angers a beaucoup d'inagination, n'appour base et pour principe que le mensonge souvent une n'appour se des absurdites d'inagination.

Mais comme la dose du jugement n'est pas toujours égale chez lui à celle de l'imagination, il va souvent trop loin,

J. K. L.

une nécessité?

et à force de faire du beau, du merveilleux, il ne dit plus que des riens et des choses dépourvues du sens commun; je le pronverrai par la plus heureuse de ses descriptions cle meurtre de Stewait par Cambray); l'auteur aprês avoir fait recevoir à Stewait le coup moitel, quelques mements plus tard lui fait coller la tête le long de la chaloupe, cramponner les mains dans le bordage, et comme de raison lui fait recevoir une seconde fois le coup mortel. Il faut avouer que c'est une idée bien merveilleuse et bien poétique; nos bonnes grand'mères n'ont jamais rien dit des fées du vieux temps, qui fût si merveilleux. Quand M. Angers a d'écrit ces absurdités y réfléchissait-il? ou bien parce que son imagination affreusement féconde les avait enfantées, pensait-il que le lecteur devait les avaler avec avidité, sans s'arrêter pour considérer si c'est le moins du monde vraisemblable, voyez encore et considérez le portrait de Cambray, qui on ne peut le nier renferme une peinture vivante, des traits vrais et caractéristiques, mais dans lequel se trouve une comparaison qui est tellemert forcée, tellement peu naturelle, qu'il est presque ou pour ainsi dire, impossible de saisir la ressemblance des objets comparés, Ce ne sont pas, comme je l'ai dit plus haut, les seules fautes des révélations de l'auteur ; combien d'autres dans le même genre; mais je ne m'y arrêterai pes pour le moment, si on m'y force j'y reviendrai plus tarc.

Je reviens aux faits comme je l'ai promis. J'avais dit plus haut que le prêtre respectable dont il parle, se plaigant qu'il l'eût fait parler comme un enfant; que ce que l'auteur lui fait dire est entièrement faux; je m'explique: j'ai eu occasion de voir ce pretre respectable, qui ne se cache pas de dire hautement que la seconde partie de son discours à Cambray, est à peu près ce qu'il a dit, mais que la première est absolument de l'irvention de M. Angers. Il dit qu'il est faux qu'il ait fait entrevoir à Cambray qu'il travaillerait pour obtenir sa grâce, qu'au contraire il lui dit qu'il ne devait plus rien attendre des hommes, qu'il n'y avait plus de grâce à esperer d'eux, que tous les citoyens désfraient sa mort, mais que s'il avait un ferme repentaires, Dieu pouvait lui pardorner. Aussi dit-il que ces dernières paroles lui firent vener une shondance de larmes. Quoique Cambray rect ser une abondance de larmes. Quoique Cambray reçut dans la prison des ministres de religions différentes, il ne le faisait pes de lui-même il en avait été conseillé, pour ne pas nuire l'intérêt de sa cause; muis quand quelqu'un des ministres lui devanda quelle chait sa religion, il dit nettement qu'il était catholique Romain, le ministre lui objectant qu'il était un turn coat, il lui répondit que non, qu'auparavant il ne professait aucume religion.

Il est également faux que ce prêtre ait été l'ami de Cambray; il est faux qu'il ait été trompé par de fausses apparences d'hométeté, il n'avait parlé à Cambray qu'une eule fois avant sa première arrestation, et cela par des circonstances; s'il lui a parlé plusieurs fois dans un temps postérieur c'était pour l'engager à se préparer à pa-raître devant la justice de Dieu. Quand il lui parlait, il connaissait très bien ce qu'il était.

Quelle essenterie? car je ne peux pas appeler autrement l'audace de M. Angers, quelle essenterie, dis-je d'oser comproire tre ainsi un personnage aussi respectable et si bien connu de tout le monde? Cela loin de lui être avantageux, no sert qu'à rendre sa cause plus mauvaise et à le faire passer pour un monteur. Comment n'a-t-il pas vu, n'a-t-il pas senti qu'en faisant dire à une personne vivante et présente sur les lieux, qu'en lui faisant dire-des mensonges et des absurdités, qu'en la compromettant à ce point, il s'exposait à se voir démentir par elle à la vue de tout un public? c'est ce qui ne manque pas d'arri-

ou à la pensée des objets, ce mot fatalité, raisonne trop vrai, qu'on avait entraîné à commettre le crime, tandis qu'il agréablement aux oreilles, pour qu'elle ne le saisit pas à y avait plus de dix ans, comme je l'ai déjà dit, que cet hom-l'instant pour offrir au lecteur une idée neuve et frappante. me faisait profession de vol et de brigandage. Partout il se Fatalité l'ec mot est si consolent pour le criminel qui par ce moyen se débarasse bientôt des remords, combien celui- un homme qui vole pour complaire à son ami, comme un ci doit-être redevable aux beaux élans de ce gonic tutélaire nomme incapable de conduire une expédition de cette qui des vices s'il n'en fait pas des vertus, en fait du moins sorte, lorsque rous avons de lui des traits qui pronve te on'il ne sait ce que c'est que la crainte, et qu'il pouvait

A présent quelle confiance peut on donner à un livre qui

#### (Extraits de la Minerve)

LA REVOLUTION :- D'après ce qui a été dit dans le Canadien de Québec, on peut se faire une idée de tous les faux bruits que quelques personnes se plaisent à saire circuler sur les troubles qui ont pu, ou qui vont éclater à Montréal. Tous ces rapports sont circulés pour jetter l'alarme dans nos campagnes. Ces gens mal intentionnés réussissent bien peu dans leurs machinations, car jamais nos marchés n'ont été plus fréquentés, au point que mardi dernier le marché-neuf étant si encombré que le clerc des marchés a été obligé d'envoyer des voitures au marché Ste. Anne! D'un autre côté, ce fait prouverait que nos cultivateurs ne craignent pas, autant qu'on voudrait le faire croire, cette révolution prête à éclater! ou qui est déjà commencée suivant certaines personnes!

Oui certainement il faut une REVOLUTION dans le pays!!! Elle est inévitable! Chacun peut s'y attendre et s'y préparer et faire tout en son pouvoir pour que cette révolution depuis si lontems désirée s'accomplise! Nous nous expliquons : ce n'est pas une révolution de sang et de carnage, que nous appelons pour le présent, Celle là est déjà c'est une révolution industrielle. commencée et se continuera, nous l'espérons, acharnement. Si la révolution dont nous parlons eut commencé dans le pays, il y a trente ans, nous ne serions pas réduits à être menacés d'une autre. Il est peut-être encore temps de rétablir nos affaires sans répandre de sang, si ceux qui la provoquent veulent seulement ouvrir

Déja le germe de l'industrie qui paraissait avoir été tout-à-fait extirpé de ce malheureux pays, parait reprendre de la vigueur. De tous côtés on ne parle que de manufactures. Les premiers essais seront imparfaits, mais il ne faut pas se décourager. Nous avons, près de nous, l'exemple de nos voisins pour nous porter à perséverer. Depuis trop longtemps nous abreuvons, de notre sang, des vampires qui en regorgent, et qui se préparent à le faire couler par flots dans les rues. Encore une fois, repandons l'industrie et ne désesperons pas du salut de la patrie!

Si cependant des hommes aveuglés par la haine et le fanatisme osaient se porter à des excès, nons n'hésitons par à le dire, préparons-nous à repousser la force par la force. Celui qui n'est pas prêt à sacrifier sa vie pour la liberté n'est pas digne d'en jouir.

> Les coups qu'il a reçus à la tête lui ont troublé la cervelle!

Il n'y a plus de doute que l'éditeur du Canadien a perdu le reste de la petite dose de jugement qui lui restait. Il ne rêve plus que révolution, combats, émeutes, sang, carnages, &c. Le paragraphe suivant que nous co pions de sa feuille de lundi dernier, vient à l'appui de ce que nous venons de dire :

"Samedi dernier dans l'après-midi, tout Québec fut mis en émoi par le bruit qui courait que des troubles sérieux avaient éclaté la veille, au soir, au sein de la cité de Montréal : les Fils de la liberté en étaient venus aux mains avec le Doric C ub, les passagers de la Barque à Vapeur avaient entendu en partant de la ville de vives fusillades, les Magistrats s'étaient assemblés pour appeler les troupes, les signaux avaient été donnés à l'Isle Ste-Hélène, et la nuit de Venderdi à Samedi avait dû être une nuit de sang et de carnage pour Montréa'. "

Le vaillant et savant éditeur ajoute plus bas que l'arrivée d'un autre steamboat à Québec, a dissipé toutes ses inquiétudes.

Maitre Etienne semble avoir oublié la prédiction suivante qu'il fit il n'y a pas bien longtemps dans une de ses chansons du nouvel an, adressé à ses abonnés : "Mais j'engagerais ben cent pistoles

Q'y'aura du train. . . . in Y aura ben des paroles . .

Et d'aut'e chos' p't'êt'e ben!!" . . . in Maitre Etienna qui prevoyait ce qu'il serait un jour avait eu le soin de mettre les vers suivants en tête de

> "D'qui m'plait dans la politique C'est le changement ! " . . in, &c.

Il se repand tant de bruits absurdes touchant la nouvelle couvee de conseillers, qui est prête à éclore, que nous nous abstiendrons d'en parler, jusqu'à ce que tous les poussins soient sortis de la coquille.

LE capitaine Cormier de Contrecœur, qui fut destitué, pour avoir refusé de lire la fameuse proclamation, à été réélu unanimement au même poste par ses miliciens, qui se proposent en outre de lui planter un mai mercredi prochain. Tous ces braves miliciens, accompagnés de plusieurs autres citoyens de l'endroit, sont allés le féliciter et ils lui ont donné un banquet mardi dernier.

La plupart des officiers de Contrecœur doivent se réunir prochainement et renvoyer leurs commissions.

On nous écrit d'Yamachiche que le major B. Rivard comme une vile aristocratie,-le pire de tous les gouvernele St. Léon, Comté de St Maurice, s'attend à être des ments!! Il est temps que le peuple de ces previnces reitué de sa place dans la milice, sans donte pour avoir assisté à l'assemblé de ce comté. On ajoute que tous les officiers du bataillon sont determines à renvoyer leurs commissions, le colonel excepté!

On nous dit que la plus grande partie des avocats qui avais coutume de plaider à la cour sommaire, se sont engagés par un compromis qu'ils ont signé, à ne plus prendre de causes devant cette cour, depuis la résignation de MM. FABRE et TRUDEAU, deux des commissaires.

> SYMPATHIE DU HAUT CANADA. Du Toronto Constitution.

PEUPLE! OUVREZ LES YEUX!! ET VOYEZ!!!

Nous sommes arrivés à une époque vraiment alarmante our le Peuple. D'un côté nous voyons la grande masse u peuple opprimée, intimidée de ses droits. De l'autre gouvernement colonial et son administrateur signalant tous leurs actes par la tyrannie, la partialité et l'injustice, environnés de tous les officiers à leur solde ; assemblage d'instruments sous leur dépendance, gens sans principes tenant leurs places de leur bon plaisir. En d'autres mots nous voyons la grande masse du peuple de cette province vivre sous un gouvernement que contre la vérité on appelle libre, mais dans toute la force du terme administré, taxé, et jugé par des hommes sur lesquels il n'exerce pas de contrôle, par des hommes responsables à un seul individu, qui est le gouverneur de la province. Le gouvernement du Haut Canada est aujourd'hui, et a été depuis quelques années un pacte entre le gouverneur envoyé par l'Angleterre et étranger au pays d'une part, et une bande d'officiels de l'autre, dont le but a toujours été de travailler à leur propre agrandissement, la minorité aux dépens du grand nombre. La première chose que fait un gouverneur en arrivant en Canada, est de former une ligue offensive et défensive avec cette bande en question, ou en d'autres termes avec l'aristocratie du pays, pour avitailler leur fortune mutuelle, propager les abus et la mal admi-nistration dans la province. Ces ramifications de cette aristocratie s'étendent depuis la maison du gouvernement jusqu'aux extrémités de la province sous la forme de magistrats, de shérifs, de gressiers, de régistrateurs, de juges, de commissaires et autres gens en place trop nombreux à détailler, tous tenant leurs charges et leur subsistance du bon plaisir d'un gouvernement étranger, de l'Angleterre. Ajoutez à ceux-ci un clergé à la solde du gouvernement, dont une des occupations est d'empoisonner le cœnr de ses ouailles par ces prédications mercenaires. Voila en quoi consiste l'autorité, la puissance du gouvernement du Haut Canada, tout concentré dans les mains d'un seul homme, et lui étranger à la nation et au pays. L'exé-cutif a le pouvoir en aucun temps, (si le peuple ôse même se former une chambre d'assemblée indépendante) de la disperser et d'en convoquer une autre que l'intrigue, l'intimidation et tous autres moyens auront recruté à même les officiels et ses dépendans ; telle est la chambre actuelle dont chacun des membres est un officier public ou quelque personnage qui a une connexion avec lui d'une manière ou d'une autre. Voila, peuple du Haut Canada, voila votre gouvernement !! Au nom de Dieu, je vous le demande, est-ce là le gouvernement qui convient à des hommes libres, à des descendants d'anglais ou à des américains éclairés? Le peuple ne saurait-il avoir un meilleur gouvernement? La majorité d'une nation peut-ellejamais prospêrer sous un lgouvernement dont le seul objet est l'oppression! le monopole! une grossière partialité! la persécution individuelle? Non, jamais. Pourquoi le gouvernement du Haut Canada est-il en banqueroute, et la province dans une position rétrograde? Parceque le peuple n'a aucune confiance en lui; pas même ses propres amis et suppots; ces derniers s'y tiennent encore cramponnés, parceque c'est de lui qu'ils tirent leur subsistance.

C'est à la démocratie du pays que je désire m'adresser dans cette lettre, à ceux qui sont impatients d'un changement pour un meilleur état de chose, pour un gouvernement tel qu'il convient à des hommes libres. cratie du pays, ce scrait peine perdue que de s'adresser à elle ; pauvres machines, pourquoi combatteraient-elle con-tre leur maitre, contre celui qui leur donne du pain et ses accessoires? Leur intérêt est de lutter contre le peuple auquel ils ne sont pas et s'attendent bien de ne jamais deve-nir responsables. Leur devoir est de parler et de penser comme sir Francis Head. Oh! infâmes esclaves! Rou-gissez de honte!! N'y a-t-il pas une étoile du matin pour un peuple gémissant dans l'oppression? N'y a-t-il pas une étoile polairo vers laquelle une nation puisse tourner les yeux dans sons son amertnine ? Que ne m'est-il donné d'éever leurs ames, et de remplir leurs cœurs généreux de l'enthousiasme de l'espérance? Que le peuple y pense, qu'il se rappelle qu'il est plus puissant que ses oppresseurs. N'y a-t-if pas dans le Hant-Canada assez d'amis de la democratie pour comprendre toute l'énergie de ce mot-Indépendance ?Les habitans de cette province, (j'entends la grande masse du peuple, et non cette horde impure d'officielles cu'engraisse le patronage exécutif et despotique du gouverneur Head) ne peuvent ils concevoir qu'il leur serait avantageux de se débarrasser de leur gouvernement actuel qui les mène à la ruine, et qui n'est ni la constitution britani-que, ni rien-de ressemblant à une république? Qu'est-il donc? Tout homme doué de la pensée et du moindre esprit d'observation ne peut faire autrement que d'envisager l'administration de cette province, et tout le gouvernement leurs émoluments que pour la contiance et l'honneur colonial dans l'Amérique Britannique septentrionale; que reflueraientt sur les personnes qui en seraient honorés.

monte aux premiers principes de gouvernement, comme du premier élément de sa nature. Qu'il ne se laisse point alarmé par l'épouventail que renferme le mot de Trahison. A-ton oublié la signification de ce mot? A-ton oublié que tous les gouvernements dont la liberté est la base, sont ou du moins doivent être un pacte, un accord, une union entre le roi et le peuple qu'il gouverne, entre la nation ct on chef? Un roi peut tout aussi bien se rendre ccupable de trahison envers le peuple, que celui-ci envers le roi Jacques second ne s'en rendit-il pas coupable? Et n'est-ce pas aussi ce qui lui fit perdre son trône? Oui! loisqu'un gouvernement refuse de rendre justice à son peuple, il devient par là coupable d'infraction au pacte passé entre lui et le peuple. Il n'y a plus alois de trahison de la part de ce peuple de chercher à instituer un autre gouvernement, de former un pacte nouveau. Les rois et leurs nobles instruments sont généralement beaucoup trop enclins à traiter de trahison toutes oppositions faite par le peuple. S'il était denné aux habitans de cette province, de cette colonie d'être à la merci de l'oppression et de l'arbitraire des off ciels, de choisir leur gouverneur au moyen du scrutin secret, ou autrement d'élire parmi eux un citeyen dont la famille résiderait dans la province, qui lui même y aurait vécu pendant longtemps, dent tous les sentimonts, l'affection et les intérets serait identifiés avec les leurs peuton supposer qu'un tel homme, connaissant toute la responsabilité qu'il aurait contractée envers le peuple au milieu duquel il était appelé àfinir ses jours, et qui serait revêtu la charge imposante de gouverneur avec toutes les strictions constitutionnelles, rendrait noins de service au pays que l'individu qui est actuellement chargé des rènes du gouvernement?—lui qui est à la nomination d'un ministre colonial étranger et separé de nous par l'Atlantique, lui tenu d'obéir aux ordres de son maitre, lui enteuré de dépèches secrètes, d'instructions et de notes dictées dans Downing Street, et sans l'ombre de responsabilité au peuple de cette province ? Oh ! quel énorme contraste !! Canadiers, dans la première hypothèse, vous possederiez un administra-teur toujours plein de solicitude pour l'avancement de votre pays, toujours prêt à rendre justice à la majorité du Jeuple e qui il tiendrait ses pouvoirs, avec un salaire n odéré l'une couple de mille piasites; et qui demeurerait en office pendant deux ou quatre années, suivant votre choix, puis l retournerait au milieux de vous reprendre sa place simple citoyen noble émule dn célèbre Washington cu du vénérable Andrew Jackson. Dans le second cas au contraire, qui avez vous pour vous gouverner? un étrangerobscur dont aucun de vous n'aviez jamais entendn parle avant qu'il prit possession de cette province à titre oppresseur, un homme dont tous les préjugés, les intérêts, les sentiments et tous les projets d'avancem nt sont tout à fait étrangers et en dehors de votre pays? Dans sa personne vous avez un pensionnaire du-gouvernement britanique, un homme retirant un salaire de vingt mille piastres et plus de votre propre argent sans votre consentement, n'ayant de responsabilité qu'envers l'Angleterre et nullement envers nous, placé audessus de vous contre votre volonté, et cela pour autant de temps qu'il plait à une souveraineté étrangère et éloignée, et qu'elle sait bien rappeler sans vous consulter; un homme qui pendant tout le temps qu'il demeure au mileu de vous borne toute son empiété à maintenir un parti officiel cerrompu afin de semer la division dans le peuple, qui distribue les charges publiques à ses instruments et aux individus qui en sont les plus indignes et qui a la fin laisse le pays dans un état analogue à celui d'un arbe flétri, ou d'un champ stérile. Oh! quel triste et déplorable contraste et malheureusement trop palpitant de vérité !! Que n'avez vous le pouvoir d'élire vous mêmes vos propres magistrats? Pensezvous qu'ils seraient portés à vous payer d'insolence ? Seraient-ils moins soigneux de vos deniers? Non, je suis convaincu que non. Ne voyez-vous pas dans la société, les individus se porter à l'accomplissement juste et fidèle des devoirs qui leur sont imposés à proportion de la responsabilité qui pèse sur eux? Un magistrat par cela seul qu'il aurait été élu par le peuple serait-il donc moins utile a son pays qu'un autre qui serait choisi par un gouverneur étrangèr, et qui tiendrait sa charge durant lonne conduite et non d'après le simple caprice de ce gouverneur!!! Pensez vous que s'il vo s était donné de choisir votre chambre d'assemblée au moyen de scrutin secret, du sufrage universel, ou de tout autre méthode dans laquelle la grande masse du peuple de toutes les classes aurait une voix votre pays aurait moins de justice à attendre ? Non. S'il en etait ainsi, vous ne seriezpoint réduits à voir un gouverneur étranger saper la liberté de la representation du pays au moyen de patentes, de contrats' simulés ou de toute autre manière non moins illégale. Eussiez vous l'avantage de posséder une chambre de représentans, un senat et un gouverneur, tous responsables au pcuple evec des pouvoirs stitutionnels restreints et limités, tement votre pays fletrit,—vos forêts s'abattre,—l'émigra-tion remplir la province,—les manufactures se ramifier dans toutes lesdirection, chaque individu maitre d'une libre composition pour faire le bien, et jouissant de l'exercice de tous les privilèges de citoyen.

Si cette province ainsi que celle du Bas-Canada devenait un état de la grande républic qui nous avoisine, partout la propriété augmenterait de valeur, la population en peu d'années serait redoublée, nos marchés seroient toujours bons, notre esprit d'entreprise serait excité par une noble émulation, nos capiteaux profiteraient énormément, toutes les ressources du pays seraient en œuvre et en pleine vigueur, toutes les contestations départis seraient noyées dans l'immense ocean républicain, les charges du gou-vernement seraient recherchées moins par leur appat et leurs émoluments que pour la confiance et l'honneur qui

#### LE LIBERAL.

QUEBEC, MARDI, 24 OCTOBRE, 1837.

Le lâche Editeur du Canadien, l'hypocrite Etienne Parent, incapable d'attaquer de front ce qui a été dit dans la partie française du Libéral au sujet du sermon politique, et incarable de balbutier un seul mot de bon sets en réfutation de ce que nous en dirons, le lâche Etienne Parent, disons nous, se complait, et se contente de faire bassement entendre à ses lecteurs, et de leur dire plus bassement encore que les lignes qui ont échappées à la plume du Redacteur de la partie anglaise du Libéral, ont été écrites dans la partie française de ce journal. Dans sa feuille de Vendredi dernier; il se contente de dire : le Libéral de Mercredi fait les remarques suivantes, &c. sans dire un seul mot pour faire entendre que c'est une traduction qu'il donne ; et dans sa feuille d'hier, il renvoie tout simplement le lecteur au Libéral de Mardi, c'est-à-dire au Libéral français pour y voir l'extrait qui a été anathématisé par Mr. le Curé! En vérité il n'y a rien au monde pour mésures toute la bassesse d'un semblable procédé. Puis, dans le même article du Canadien, on lit ce qui suit : " Il est pos-"sible cependant que de petits et minces journeaux " comme le Libéral, publiés à un prix qui les mets à la " portée des classes ouvrières fassent beaucoup de mal parmi des gens sans instruction et sans expérience.' Oui M. l'Editeur du Canadien, il est possible, il est même probable que des journaux de la forme et de la taille du Libéral, feront beaucoup de mal aux journaux de la grandeur de l'ébaissement de la trempe de celui que vous conduisez; et nous qui ne sommes qu'un humble collaborateur du petit journal, nous sourions de joie et de satisfaction quand vous nous parlez d'une asssemblée publique, dans l'espoir que nous aurons l'avantage d'y rencontrer devant nos concitoyens le grand Editeur du très grand Canadien: Et par dessus le marché, nous dirons a M. Etienne Parent, qu'une assemblée publique des Catholiques de Quebec, condamnerait le passage du Libéral anglais, que nous condamnons nous mêmes ; mais qu'elle condamnerait en même tems l'intervention du Clergé en matières politiques, et particulièrement les deux derniers discours de M. le Curé de Québec. Voyons le si vous le voulez. Nous le désirons. . . .

A la vue de ce qui est arrivé dimanche dernier, dans la Cathédrale de cette ville, nous devons interrompre un instant la discussion sur la doctrine de l'obéissance passive pour faire place au précis du discours prononcé là et alors par Mr. le Curé de la paroisse. Il est de notre devoir comme Catholique de désavouer, et nous désavouons en effet la manière dont la partie anglaise du Libéral a traité le sujet en question; mais nous protestons hautement aussi contre la manière dont Mr. le Curé a anathématisé non-seulement le Libéral tout entier et dans toutes ses parties, mais encore tous ceux

qui le supportent.

Nous qui sommes Catholiques Apostolique et Romain, nous séparerons la Religion de ses ministres, et nous ne craindrons pas après cela de traiter de momerie l'acte d'un curé qui ose monter en Chaire une Gazette à la main pour anathématiser tout un parti politique? parce que tout au plus une vingtaine de ses auditeurs auront pu voir sur la part'e anglaise d'un journal rédigé par un protestant, quelques lignes qui d'ailleurs ne pouvaient en rien dimiru r la foi et la religion de ceux qui les avaient lues. No is traiterons de Momerie l'acte de celui qui dit: Nous qui sommes chrétiens mes frères, abandonnons donc ces questions politiques pour nous occuper de ce qui regarde le salut de nos ames, et tendus le dimanche précédent. Nous traitons de moses auditeurs qu'ils doivent l'obéissance passive à la Reine Victoria. Nous traîterons de mommerie l'acte de cet autre individu qui lors des 92 résolutions écrivait à l'absolution à un membre de la chambre d'assemblée est mauvaise et nous devons la repousser comme telle. qui avait voté les 92 résolutions. Nous traiterons de momerie l'acte et les paroles de cet autre individu qui nant que nous nous élevions avec force contre les

pensée de revolte contre toute autorité établie est un sorti de son oubli et de son obscurité pour présenter crime; et c'est cette doctrine vague et indéfinie que nous avons occasion de combattre.

Nous devons remarquer que le discours dont suit le précis ne nous a pas été donné au nom du Père et du dans nos églises.

PRECIS DU DISCOURS POLITIQUE DE M. BAILLARGEON.

MESSIEURS, Le 22 Octobre, 1837. Dimanche dernier j'ai fait un petit discours, que

'on a interprété dans certain journal public, d'une manière fausse et mensongère. Ce qui est étonnant, c'est que cet article se trouve dans un papier appelé, " le Libéral, publié au milieu de cette ville . . . . Je vais vous hre l'article dont voici la traduction, &c... C'est saux, je n'ai jamais dit cela, j'en prends à témoin tous ceux qui sont ici présents. Il continue de lire le ournal . . . . On pourrait croire que ces paroles sortent d'un journal publié par un payen, par un athée, par un protestant, mais qui penserait, je veux le dire pour que vous le sachiez, qu'elles sortent d'un journat fondé, soutenu par un petit nombre, je l'avoue, de Canadiens, de catholiques qui vivent parmi nous, qui sont parmi mes auditeurs. Si c'était des injures personnelles pour moimème, je ne m'en défendrais pas, c'est une insulte pour la religion et pour tous les catholiques. Que diront les étrangers, si ce papier, publié au milieu de nous, tombe sous leurs yeux. Je dois encore une fois m'excuser de vous lire la Gazette dans cette Eglise, mais j'y suis obligé par les circonstances, la religion est attaquée. le clergé est insulté. Vous, MM. vous avez approuvé un pareil article par un silence coupable, tous les bons Canadiens et les vrais Catholiques s'accordent à montrer leur indignation contre de pareilles bassesses. Vous devez montrer hautement votre désapprobation par vos œuvres . . . . Ce n'est pas la première fois que ce papier déverse le mêpris et l'outrage contre le Clergé et ses membres . . . . Mais, diront quelques uns, vous en êtes peut être la cause, vous avez parlé de politique Dimanche dernier. C'est un mensonge, une calomnie. Je n'ai point parlé de politique. Je le demande à chacun de vous, si ce que je dis est vrai . . . . Si l'on veut dire que j'ai parlé de politique, par ce que j'ai prêché l'obéissance, la soumission aux autorités constitués. Oui, je l'avoue, dans ce sens là j'ai parlé de politique et j'en parlerai encore. C'est une doctrine que j'ai prêché et je la prêcherai toujours. La résistance aux autorités légitimes est un crime, je le répète. C'est une doctrine appuyée sur l'Evangile, et que N. S. a prêchée lui-même. De même que les enfans doivent obéir à leurs pères, de même que les serviteurs doivent obéir à leurs maitres, de même nous devons obéir aux

J'ai mes supérieurs ici, croyez-vous que je prêche une doctrine qui leur déplaise? Ils ont le droit de m'imposer silence, et ils peuvent m'interdire la parole. Ils m'ont déjà repris et je me suis rétracté.'

On a dit aussi que je veux transformer la chaire de érité en une tribune politique. Je proteste contre ces injurieux avancés. Je puis me tromper dans mes raisonnemens, mais lorsque je prêche l'Evangile je ne puis me tromper.

Il n'y a que des Athées, des Impies, des Protestants qui puissent soutenir des doctrines aussi perverses que celles contenues dans le Libéral. Oui, j'en prends à témoin le ciel et la terre, à la face de Dieu et des homtmes, malheur à ceux qui soutiennent ce papier qui déverse le mépris sur la religion, ce papier qui outrage le Clergé et qui traite nos cérémonies de momeries.... Je la momerie devient doublement frappante et palpable suis content que Monseigneur de Québec ne se trouve quand le même individu vient nier avoir dit de sembla- pas ici, on a repandu que c'est lui qui m'a ordonné de bles paroles à la face de ceux mêmes qui les ont en- prêcher le sermon de Dimanche dernier. Je proteste contre de pareils avancés. Monseigneur de Québec merie l'acte d'un prêtre Catholique qui monte en Chaire n'est pas l'auteur du discours en question. La malice pour y faire le pieux panégyrique, d'une. Reine d'An- qui perce dans l'article de cette gazette, montre l'impiégleterre qui s'est montrée l'ennemie le plus acharné du té invétérée, en accusant ce vénérable Prélat de monom Catholique, et cela pour avoir occasion de dire à tifs intéressés. Honte éternelle à l'auteur de ces ou-

Honte éternelle à ceux qui soutiennent le journal qui les publie. Si la doctrine politique qu'ils veulent pro-Monseigneur de Quebec pour savoir s'il devait donner pager ne s'accorde pas avec la religion, je dis qu'elle

Les nominations aux deux Conseils. Sil nous falau tems des 92 résolutions se vantait de refuser l'abso- lait une nouvelle preuve de l'accablante imbécilité de lution à ceux de ses pénitents qui lisaient la Minerve l'administration actuelle du gouvernement de cette Prod'habitud. Et quand nous avons de pareils faits et vince, nous ne saurions en trouver une plus éclatante bien d'autres encore devant les yeux est-il donc si éton- que celle que nous offrent, les nominations récentes au Conseil Législatif et au Conseil Exécutif. Qu'on en Sermons Politiques? Quoique puisse en dire Mr. le parle à qui l'on voudra, Tory-Whig-Absolutiste Radi-Curé de Quebec, nous avons entendu de nos propres cal, tous sans exception concourrent à condamner la caoreilles et venant de sa propre bouche les paroles que tégorie des personnes hors de laquelle le choix des nounous avons citées, et nous l'avons entendu de plus citer veaux Législateurs et Ministres vient d'être fait. Le siale tex'e de St. Paul "soyez soumis &c." et en tirer la tu quo, méprisé des deux partis et mis "en déroute" par conclusion que non-seulement la révolte mais que toute un de nos jeunes écrivains dramatiques, parait avoir res-

My Lord Gosford une ample liste de Candidats, pou les deux Conseils de Sa Majesté. Si par quelque mégarde il s'y trouve quelques-uns qui ne soit pas du Statu-quo, l'erreur est toujours du côté des constitutio-Fils et du St. Esprit comme il est d'usage de le faire nels enragés, sans doute dans les vues sages de donner effet au grand principe énoncé dans la fameuse harangue de Son Excellence, que pour être éligible aux charges publiques, il fallait posséder la confiance du Peuple. Mais il y a encore une catégorie de personnes qui jouit d'une confiance et d'une considération toutes particulières au près du grand flatteur; c'est celle des apostats politiques-Aussi les voit-on courbés sous le poids des honneurs de la pairie Canadienne et chargés des porte-feuilles de l'intérieur, de la guerre, &c. Est ce ineptie, est-ce trahison, de la part de Lord Gosford? Nous ne chercherons pas les motifs de ces nominations hors d'œuvres, mais nous ne pouvons nous taire sur l'aveuglement d'un gouvernement qui de jour en jour amoncèle les difficultés politiques du Pays, jusqu'à ce que leur fardeau écrase la domination sous laquelle nous vivons. Mais, dit-on, où trouverez-vous des personnes populaires dans le pays, et indépendantes toute à la fois ?

Il nous serait facile de repousser ce reproche en indiquant un grand nombre de Citoyens libéraux dans les Trois Districts qui ont longtemps mérité et jouit de la confiance et du respect publics.-Ignorait-on l'existence de M. P. DeBoucherville ;-de MM. Franchère, de St. Mathias; -- Drolet, de St. Marc; -- Raymond, de l'Assomption; Girouard; Lussier; Mc-Gill DesRivières; L. Michel Viger; Donégani; Soupras; L. F. Deschambault; Gueroute; F. P. Bruneau; Masson, de Beauharnois; Hense; A. Berthelot ; Massue ; Cum multis aliis-tous indépéndants et dignes d'être conseillers législatifs? n'aurait-on pas ajouté aux lumières aussi bien qu'au caractère politique du Conseil Exécuts en appellant des hommes comme Wolfred Nelson; Dr. Vallée; M. Pelletier, Avocat; Dr. Kimber; Andrew Stuart; Dr. Taché; J. A. Tachereau, Dr. Blanchet; &c.?— Non, des nominations légitimes, agréables aux vœux de la grande majorité du Peuple n'entraient pour rien dans le calcul du Chef actuel de l'administration. -L'opprobre et l'insulte seuls paraissent avoir présidés à ces nominations et la dernière porte de la conciliation est à jamais fermée, car il n'y a pas un seul de ceux que nous avons nommès qui daignerait s'aggréger à l'un ou l'autre des corps que l'on vient d'accroître dans un sens arbitraire et hostile au bien-être du Pays. Que l'on juge maintenant de la nécessité d'institutions électives dans un pays où de telles absurdités se commettent.

DIALOGUE.

FNTRE DEUX RENEGATS FOLITIQUES.

H . t . r. Tiens, tiens? te voilà, V. . f. . . . n, Tu viens du . . . . V . f . . . . r.

Comme de raison. H.t.r. De la cuisine gosfordale, Faire la courbette amicale. V.f...n.

Ca point d'injures, mon ami, Si la fortune ma souri; Tu la connais cette cuisine, Toi courtisan trop magnanime : Et si la place de Felton, A ta sollicitation, Ne t'a pas été accordée, Je déplore ta destinée

H..t.r.
Oui, c'est vrai...Mais pour quelle affaire Viens tu de ce lieu solitaire.
V.f. n.
Hem! de l'argent, sept cents besux louis

Méritent qu'on aille à St. Louis. H. . t. r. Mais ce bel argent, par la Chambre

Te fut refusé ce me semble. E le me refusa d'abord; C'est à la bonté de Milord Que je suis si fort redevable.

H..t.r. Que ce lieu te doit être aimable! Pour moi je me tourmente en vain...
Mais oui! j'irai, j'irai demain
Asservir, vendre ma patrie,
Et mendier pour l'avoir trahie,
La récompagne de les les recommendes

La récompense et les honneurs. V. f. n. Console-toi de tes maiheurs, Tu sais! j'ai pieuré trente années Mes trop tristes destinées; Tes cheveux ne sont pas blanchis A vendre, a trahir ton pays: Adieu, tu peux veiller encore Jusqu'aux approches de l'aurore Faire sonner de tes clameurs Les lieux od gissent les faveurs Te trainer dans le vestibule De crépuscule en crépuscule

Nous ne pouvons vraiment pas concevoir comment il peut se faire que presque chaque jour on entend dire que quelques uns de nos braves cultivateurs sont devenus les victimes de quelques escrocs. La semaine derniére encore, un habitant respectable de la paroisse St. Jean Port Joli avait vendu des denrées pour un montant de 30 &c. Au moment ou il reçoit son argent en papier un homme lui demande s'il veut bien se charger d'une lettre de conséquence pour St, Jean avec plaisir répond le brave habitant. Eh bien reprend l'autre, vous allez venir avec mois n'est-ce pas ? et voila nos deux hommes dans le faubourg St. Roch. Ils entrent dans deux maisons, puis dans une troisième sous le pretexte donné par l'escroc de chercher un notaire pour faire ajouter quelque chose d'important à ses lettres. Ils étaient alors dans une auberge, on offre au cultivateur de lui donner de l'argent dur pour son papier, il accepte, et à l'instant ou l'argent se comptait, il entre une espèce de gros Monsieur tout essoufflé qui s'écria vite vite ah! quelle belle gageure je vais gagner voyons vous mon ami, qui avez de l'argent, prétez moi donc \$30 que je les dépose pour gagner ma gageure, allons vite! ça ne pren-dra pas dix minutes. Le pauvre habitant hésite un instant, mais sur l'assurance que lui donne tout le monde de la maison que le gageur est un riche marchand du Palais, il prête ses \$30, l'autre les empoches saute à cheval, pour aller gager, nous en sommes certains, que son bénévole prêteur ne le rejoindra pas de sitôt.

Assassinat.-Dans la nuit de dimanche à lundi au Cul-de-Sac le nommé Rousseau apprenti pilote ayant eu chicane avec deux ou trois individus qui lui sont inconnus, un d'entreux lui porta deux coups avec un couteau ou un poignard. Rousseau fut trouvé baignant dans son sang; les secours de l'art qui lui furent prodigués à tems empêcheront probablement que ses blessures ne soient mortelles; l'une d'elle est vis a vis du cœur et très profonde,

C'est avec plaisir que nous apprenons que l'action libel intentée par le secretaire du Canal Welland contre Mr. Mackenzie du Haut Cannda au montant de 6,000 dollars, a été reduite à la somme de 40 cents ou sols, Mr. Mackenzie a conduit lui même la défense et a prouvé clairemen que les accusations qu'il avoit publiées contre les directeurs du Caual, étaient vraies. Son adresse aux jurés a duré six heures. Les frais de la poursuite se montent à la samme de £75-0-0 que Mr. Mackenzie est obligé de payer.

On nous dit qu'aussitôt que le verdict fut connue ; des personnes alors présentes firent une souscription au montant de £30-0-0. Ce procès est un coup mortel pour plusieurs individus concernés dans les transactions. Cor, & Adv.

Gosford continue toujours a faire des destitutions. Nous espèrons que le jour doit bientôt arrivé ou il sera lui même destitué, sinon déc....

Le D' S. . . s'évertue a crier sur la gazette, que les Canadiens furent les agresseurs dans l'affaire de Monier. Nous pensons que cela ne regarde pas beaucoup le Docteur, la seule chose qui doit l'interressr, c'est de prouver qu'il ne refusa pas ses services, comme médecin, au malheureux qui venoit d'être poignardé. Pour nous, nous prétendons qu'il se refusa à la demande qui lui fut faite de venir l'assister. Si quelqu'un en doute, nous pouvons avoir le témoignage de gens respectables qui étaient présens lors du lache refus.

Le Brigantin de Sa Majesté, le Wanderer, Capitaine Bushby, d'Halifax, est arrivé en ce port avec environ £30,000 en espèces pour le Commissariat. Il en est attendu encore d'Halifax avant la clôture de la navigation.

(Canadien.)

Les journaux Tories se donnent beaucoup de louanges et, sont très orgueilleux de la longue liste de noms qu'ils ont publié pour l'assemblée de lundi. Ceux qui connaissent les secrets du camp, ne sont pas surpris que la liste remplisse deux colonnes. Avec les commis, les enfans, les serviteurs, et les balieurs de cours, qui sont sous le contrôle des Tories, il n'est pas difficile d'en faire autant. Nous étions après nous enquérir " où seroient ces gens là ce prinptems " Lorsqu'un de nos amis nous suggèra qu'il serait plus difficile de dire où ils sont maintenant .- Vindicator.

Personne ne peut réfuter les arguments de la gazette de Montréal; voulez-vous en savoir la raison, c'est qu'il n'y a pas d'homme capable de les comprendre; L' Editeur devrait changer le nom de ce papier & l'appeler "Mystères de l'Aristocratie. D. B.

ES DIRECTEUS DU LIBERAL, donnent avis que ES DIRECTEUS DU LIBERAL, admitis. 36, Fau-bourg St. Jean, est autorisé par eux à collecter les argens des souscriptions, en remplacement de M. Jos. Laurin, qui p'est plus attaché à l'établissement, Québec, 19 sept. 1837.

#### TABLEAUX D'EGLISES A VANDRE.

E soussigné offue en vente, à des prix très bas, la col-lection de TABLEAUX D'EGLISES ci-dessous détail-lée, importée par Mr. Henry Vasseur, de Paris :— 1 Christ mourant, d'après Sentier, 1 Baptème de N.-S.-J.-Christ d'après Signol,

St. Aotoine de Padoue, d'après Sentier, Ste. Thérèse, d'après Guerin, Ste. Famille d'après Goldsius,

Ascension, d'après Lebrun,

Assension, d'après do.
Assomption, do.
Sacré-cœur de N.-S.-J.-Christ, d'après Lebrun,
do. de Marie,
St .Laurent d'après Rubens,

St. Roch, d'après Leguide, Ste-Anne, d'après Rubens,

St-François-Xavier, d'après Rubens,

Ste-Geneviève, d'après Gerard, St-Joseph, d'après Lebrun,

1 St-Jean-Baptiste, d'après Raphael, Toutes espèces de facilités seront accordées aux acqué-

reurs pour les peyements.

G. D. BALZARETTI. E. & C.

P CORRIVEAU à en main un assortimen général de CASQUES à l'Américaine et à le Canadienne à ses Magasins No. 16 Rue Fabrique et No. 25 Ruo Buade, faisant face au Parlement.

#### BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. DEPARTEMENT DES BOIS ET FORETS,

Québec, 10e Octobre, 1837. N fait savoir qu'une vente de Licences peur couper du Bois sur les Réserves appropriées du Clergé, a 'exception de celles dans les Townships d'Arthabaska, Stanfold, Bulstrode, Aston, Maddington, Somerset et Nelson, aura lieu à ce bureau, le MARDI, SEPT NOVEMBRE, à MIDI,

Mise à prix pour le bois de chène, ar pied cube, 1d. 112d Pin Rouge, Pin Blanc, Billots do. Pin, Rouge de 12 pieds, à 7 12d, Do do. Blanc, ) pour cha que billo. conpé.

do, d'Epinette, Bois non épuméres, sur le pied de £10 pour chaque £100 de leur valeur estimée. CONDITIONS.

Un quart-du prix d'achat devra être payé comptant, les trois autres quards le 1er Octobre 1838, pour lesquels on exigera une obligation avec des sûretés suffisantes.

Le tout payble en monnais ayant cours dans cette pro-On devra présenter une liste des lots et des rangées sur esquels on désirerait obtenir la permision de couper des

Les différents journaux publiés dans cette province sont priés de donner trois insertions à l'avis ci-dessus dans leurs langues respectives.

## A RAFLER.

N bon et élegant Forte-piano en très bon ordre. Pour les conditions Sadresser â M. Grace, â son Hotel. Rue St. Joseph, Haute Ville Queb c. 22 Septembre. 1837.

## HUILE DE LOUP-MARIN.

VENDRE par le soussigné, rue St. Pierre près de la banque de Québec. 2000 gallons d'huile de loup marin bouillie,

1000 blanche. do En débarquem nt de la Flora, capt. Talbot, des côtes de

V. HAMEL.

Quêbec, 18 aout, 1837.

## A VENDRE.

NE maison à deux étages pour quatre familles, située rue Richemond no. Il fauxbourg St Jean. S'adresser à ce Bureau.

## A VENDRE,

à des conditions avantageuses.

A MAISON, toute Neuve, rue faisant feu à L'ES-PLANADE, Haute-Ville, avoisinant J. S. Tanswell. Une partie du prix de vente restera entre les mains de l'acquéreur. Il sera donné un tître valide et incontestable. S'adresser à Jos. Hamel. Ecr. Arpenteur, rue et Fauourg St. Jean, on an Notaire Soussi

Québec, 31 Août, 1837. R. G. BELLEAU.

## AVIS.

E soussigné informe respectueusement ses amis et le public de Québec et de Montréal, qu'il a tait sortir des bons ou billets de douze sols, quinze sols, un chelin, trente sols et d'un écu, pour faciliter le change dans sa branche qu'il payera a demande ces bons ou billets a bord de la Barque à Vapeur le "Cygne" à Québec et à Montéal, le public ne pourra que trouver une facilité en cela vu qu'il sera deux fois par sempine à Québec et Montéal maine à Québec et Montréal.

Jos. N. PACAUD, Capitaine et Propriétaire de la Barque à Vapeur le "Cygne" Le Vindicator, le Morn ing Courrier, sout priés d'insérer l'avis i-haut, deux semaines

CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, AFFICHES PAMPHLETS etc, seront exécutés promptement et à bas prix à cette imprimerie.

EFFETS NON RECLAMES.

EUX banils dei Fleur ont été mis à bord du l'a eau à Vapeur le Toronto, à Montieul l'autom e derni r, et ant été laisse aux Trois-Rivières.

Le propriétaire pourra les recouvrer, en payant les rais le caverissement.

S'adresser à

A. T. HARF, Propriétaire du Tosonro.

AUX PILOTES, APPRENTIFS PILOTES, &c.

R. HAMEL, Arpenteur, se propose d'enseigner durant l'hiver prochain la Navigation hauturière, s'il peut éunir uns

nombre d'élèves suffisart.

Il sera nécessaire que l'élève sache au moins lire, écrire et les premières règles de l'arithmétique, pour être admis à l'étude de la navigation, laquelle doit nécessairement commenger par la géométrie.

mencer par la géométrie.

Il enseignera la géometrie, la trigonométrie, la sphère, l'usage des globes, du quadran et du sextan, la manières de déterminer la latitude sur mer et sur terre, (tout d'après de determiner la latitude sur mer et sur terre, (tout à apies les principes anglais,) avec la connaissance des principales étoiles fixes, &c. Le cours durera cinq mois ; il commencera le 15 novembre prochain et finira le 15 avril suivant, les heures d'étude seront de 9 à 3 tous les LUNDIS MERCREDIS et VENDREDIS, et le prix sera de 25 PIASTRES POUR LA SAISON, payable d'avance en argent cu per billet endossé. ou par billet endossé.

Quiconque désirerait travailler avec plus l'assiduité pourra recevoir des leçons à pari, aux fours intermédiaires. Québec, 17 aout 1837.

#### · VIS.

ES SOUSSIGNE'S viennent de recevoir par le Général Gascogne, Capt. Rendall, 68 paniers fayence bien assortis pour l'usage des familles, et en outre 100 paniers bien assortis pour les Marchands de la Cam-

B. LACHANCE, & FILS.

Quèbec, 12 juillet 1837.

#### AVIS.

ES Propriétaires du BATEAU A VAPEUR le CHAR LEVOIX ont le Plaisir d'informer le public et leurs amis que leur VAISSEAU sera prêt à faire un VOYAGE DE PLAISIR GRATIS Samedi prochain. Le Bateau partira de Montréal vers deux heures et descendra jusqu'à Varennes pour de là revenir à la cité.

Les Propriétaires, à la demande du public et de leurs amis feront courir leur Bateau à Vapeur entre Montréal et Québec. Ils n'ont rien négligé pour mériter l'encouragement du public. La vitesse du Bateau sera égale à celle de ceux qui courent sur lefleuve. Il y a des accomodations pour cinquante PASSAGERS DE CHAMBRE. Comptant particulièrement sur le patronage de ces derniers, i'ls n'ont rien épergné pour rendre ce Bateau confortable sous tous

Le Bateau sera commandé par le CAPITAINE CHE-NIER, qui s'efforcera de conserver la bienveillance dont le public voulut bieu l'honorer quand il était capitaine de l'Union Canadienne.-

Le Bateau fera son PREMIER VOYAGE le 19 prochain Il partira de Montréal à 8 HEURES du matin ; c'est l'intentiou des Propriétaires de faire voyager leur bateau de jour. Le prix du voyage sera de QUATRE Piastres pour les PASSAGERS de CHAMBRE. (les repas à part.)

—Les prix du fret seront ceux qu'ils exigenient à boid de " l'Union Cauadienne "

Pour les Propriétaires, V. CHENIER, Capitaine.

11 septemb.c 1837.



E CYGNE, Captaine Joseph Narcisse PACAUD. Letarif de ce bâteau à vapeur sera derénavant comme suit :---Pour chaque passager de l'avant soit en montant ou en des-enndant CINQ CHELINS.

Pour chaque passager de la chambre, TROIS PIASTRES cell descendant et QUATRE Piastres en montant.

va Pour le fret, 25 par cent à meilleur marché que le charge actu-biement la compagnie du St. Laurent et la ligne des Lateux à ebpeur à remorque. On apportera toute l'attention possible à en servir le public pour mériter son encouragement. Lo Cygne fera régulièrement deux voyages par s. maine entre Qué-ec et Montréal.

Trois Rivières, le 25 juillet, I837

# CONDITIONS DU LIBERAL.

Ce journal se publie quatre fois la semaine: les MAR-DI et VENDREDI, en français, MERCREDI et SAMEDI en anglais.

Le prix de l'abonnement est de DIX CHELINS pour une langue seulement et DIX-SEPT CHELINS et SIX DENIERS pour les deux langues, par année, payables par semestre; non compris les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration du semestre.

Au-dessus de dix lignes; Ier. insertion par ligne, 4d. Chaque insertion subsequente, par ligne, . .

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, ou que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.